

Recueil des actes administratifs

 n° 616

22 octobre 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-391 du 7 septembre 2026 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion

Arrêté n° 2026-392 du 7 septembre 2026 portant nomination des jurys de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit

Arrêté n° 2026-393 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury des doubles licences des domaines Droit, Économie Gestion, Art, Lettres et Langues mention droit - Langues étrangères appliquées parcours anglais-espagnol-portugais, anglais-chinois et anglais coréen,

Arrêté n° 2026-394 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la double licence des domaines Droit, Économie Gestion, sciences humaines et sociales mention droit, histoire

Arrêté n° 2026-395 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités juridiques : assistant juridique

Arrêté n° 2026-396 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

Arrêté n° 2026-397 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

Arrêté n° 2026-398 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de double licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et Géographie et aménagement

Arrêté n° 2026-399 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours anglais-espagnol-portugais

Arrêté n° 2026-400 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien

Arrêté n° 2026-401 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres

Arrêté n° 2026-402 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention professorat des écoles

Arrêté n° 2026-403 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, semestre 1

Arrêté n° 2026-404 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil

Arrêté n° 2026-405 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique

Arrêté n° 2026-406 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques

Arrêté n° 2026-407 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie

Arrêté n° 2026-408 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre

Arrêté n° 2026-409 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie

Arrêté n° 2026-410 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé

Arrêté n° 2026-411 du 7 septembre 2026 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack

Arrêté n° 2026-446 du 6 octobre 2026 portant nomination du jury de la première année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, spécialité Accès santé (L.As)

Arrêté n° 2026-447 du 6 octobre 2026 portant nomination du jury de la première année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé, spécialité Accès santé (L.As)

Arrêté n° 2026-468 du 21 octobre 2026 portant clôture de la régie de recettes permanente du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université



**Arrêté n° 2026-391 du 7 septembre 2026 portant
nomination des jurys de la licence du domaine Droit,
Économie, Gestion mention Gestion**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, directrice adjointe de l'IAE, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Guillaume Vernhet, professeur agrégé

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion mention Gestion, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences, présidente
- > Christelle Charbonnier, professeure certifiée
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié
- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, directrice adjointe de l'IAE
- > Guillaume Vernhet, professeur agrégé

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, directrice adjointe de l'IAE, présidente
- > Christelle Charbonnier, professeure certifiée
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Philippe Pfeffer, professeur certifié

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-392 du 7 septembre 2026 portant
nomination des jurys de la licence du domaine Droit,
Économie, Gestion, mention Droit**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences, présidente
- > Margaux Redon, maîtresse de conférences
- > Alice Mazeaud, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences, présidente
- > Philippe Sturmel, maître de conférences
- > Anne Cathelineau, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Philippe Sturmel, maître de conférences, président
- > Magali Florès-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Dorothée Simonneau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Dorothée Simonneau, maîtresse de conférences, présidente
- > Agnès Michelot, professeuse des universités
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le du 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-393 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury des doubles licences des domaines
Droit, Économie Gestion, Art, Lettres et Langues
mention droit - Langues étrangères appliquées
parcours anglais-espagnol-portugais, anglais-chinois
et anglais coréen,**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap

ARRÊTE

Article 1

Le jury des doubles licences des domaines Droit, Économie Gestion, Art, Lettres et Langues
mention droit et Langues étrangères appliquées parcours Anglais-espagnol-portugais, anglais-
chinois, et anglais coréen, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme
suit :

- > Agnès Michelot, professeuse des universités, présidente
- > Dorothée Simonneau, maîtresse de conférences
- > Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry de Bruyn, maître de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de Conférences
- > Eric Monteiro, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le du 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-394 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la double licence des domaines
Droit, Économie Gestion, sciences humaines et sociales
mention droit, histoire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la double licence des domaines droit, économie gestion et sciences Humaines et sociales, mention droit, histoire, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Magali Florès-Lonjou, maîtresse de conférences
- > Tobias Boestad, maître de conférences
- > Laurent Brassous, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le du 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-395 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence professionnelle du
domaine Droit, Économie, Gestion mention Activités
juridiques : assistant juridique**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les statuts de la Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Activités juridiques : assistant juridique, au titre de l'année universitaire 2026-2027, est composé comme suit :

- > Anne Cathelineau, maîtresse de conférences, présidente
- > Sabine Bertolaso, maîtresse de conférences
- > Abdouramane Diarra, mandataire judiciaire

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le du 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-396 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Sciences
Humaines et Sociales mention Géographie et
aménagement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Camille Parrain, maîtresse de conférences
- > Anne Vallon-Menenteau, professeure certifiée
- > Pauline Jézéquel, enseignante contractuelle
- > Emma Chalençon, enseignante contractuelle
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Dorian Beranger, ATER

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2065-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Anne Vallon-Menenteau, professeure certifiée
- > Pauline Jézéquel, enseignante contractuelle
- > Emma Chalençon, enseignante contractuelle
- > Didier Vye, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Sabine Forgues-Lebreton, professeure agrégée
- > Pauline Jézéquel, enseignante contractuelle
- > Emma Chalençon, enseignante contractuelle
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Amélie Duquesne, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Amélie Duquesne, maîtresse de conférences
- > Sabine Forgues-Lebreton, professeure agrégée
- > Pauline Jézéquel enseignante contractuelle
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, maître de conférences
- > Dorian Beranger, ATER
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Camille Parrain, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Amélie Duquesne, maîtresse de conférences
- > Camille Parrain, maîtresse de conférences
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Emma Chalençon, enseignante contractuelle
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Pauline Jézéquel enseignante contractuelle
- > Isabelle Morino, professeure agrégée

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
- > Pauline Jézéquel enseignante contractuelle
- > Frédéric Rousseaux, maître de conférences
- > Amélie Duquesne, maîtresse de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences
- > Emma Chalençon, enseignante contractuelle
- > Dorian Beranger, ATER
- > Isabelle Morino, professeure agrégée

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-397 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Sciences
Humaines et Sociales mention Histoire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences
- > Laurent Hugot, maître de conférences
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Cécilia Paradiso, enseignante-chercheuse contractuelle en anthropologie
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences
- > Bruno Léal, professeur agrégé

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Bruno Marnot, professeur des universités
- > Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Camille Cilona, ATER
- > François Foulonneau, attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences.

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Laurent Vidal, professeur des universités
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences
- > Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Tobias Boestad, maître de conférences, président
- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences
- > Laurent Brassous, maître de conférences
- > Camille Cilona, ATER

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026,

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-398 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de double licence du domaine
Sciences humaines et sociales mention Histoire et
Géographie et aménagement,**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1,2,3,4,5 et 6 de la double licence du domaine Sciences humaines et sociales mention Histoire et Géographie et aménagement, est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Tobias Boestad, maître de conférences,
- > Elsa VIEILLARD-BARON, professeuse agrégée

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-399 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Arts,
Lettres, Langues mention Langues étrangères
appliquées parcours anglais-espagnol-portugais**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), handicap

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Genoveva Piqueras Navarro, enseignante contractuelle CDI, présidente
- > Danielle De Gregorio, enseignante contractuelle
- > Cécile Chantraine Braillon, professeure des universités
- > Fillipe Mauro, attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Genoveva Piqueras Navarro, enseignante contractuelle CDI, présidente
- > Jeanne Ferrier, professeure agrégée
- > Marcia Rawlison, enseignante contractuelle CDI
- > Fillipe Mauro, attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Camila Ribeiro, professeure certifiée, présidente
- > Genoveva Piqueras Navarro, enseignante contractuelle CDI
- > Jeanne Ferrier, professeure agrégée
- > Sebastian Urioste, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Camila Ribeiro, professeure certifiée, présidente
- > Danièle André, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences
- > Fillipe Mauro, attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Marcia Rawlingson, enseignante contractuelle CDI, présidente
- > Peter Rawlingson, professeur certifié
- > Marie Lecourt, professeure certifiée
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Marcia Rawlingson, enseignante contractuelle CDI, présidente
- > Fillipe Mauro, attachés temporaires d'enseignement et de recherche
- > Marie Lecourt, professeure certifiée
- > Emmanuelle Andrès, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-400 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Arts,
Lettres, Langues mention Langues étrangères
appliquées parcours anglais-chinois, anglais-coréen,
anglais-indonésien**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), handicap

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Michel Grenié, maître de conférences, président
- > Dwi Winarsih, enseignante contractuelle
- > Peter Rawlingson, professeur certifié
- > Yonghae Kwon, maître de conférences

Le jury des semestres 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Michel Grenié, maître de conférences, président
- > Dwi Winarsih, enseignante contractuelle
- > Peter Rawlingson, professeur certifié
- > Sora Hong, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Miceala Symington, professeure des universités, présidente
- > Pierre-henry De Bruyn, maître de conférences
- > Yonghae Kwon, maître de conférences
- > Chandra Nuraini Grangé, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Miceala Symington, professeure des universités, présidente
- > Chandra Nuraini Grangé, maîtresse de conférences
- > Boram Lee, Enseignante chercheuse contractuelle

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Dwi Winarsih, enseignante contractuelle, présidente
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences
- > Montacer Ben Cheikh Larbi, maître de conférences
- > Sora Hong, maîtresse de conférences
- > Valérie Systemans, professeure agrégée

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, parcours anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Valérie Systemans, professeure agrégée, présidente
- > Xinyu Hu Professeure certifiée
- > Chan-Me Song, enseignante contractuelle
- > Dwi Winarsih, enseignante contractuelle
- > Angélique Stastny, enseignante - chercheuse contractuelle

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026,

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-401 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Arts,
Lettres, Langues mention Lettres**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Serge Linkès, maître de conférences, président
- > Gauthier Grüber, professeur agrégé
- > Tatiana Clavier, professeuse certifiée
- > Annabel Audureau, professeuse certifiée
- > Charles Brion, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-402 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de licence du domaine Sciences
Humaines et Sociales mention professorat des écoles**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention professorat des écoles est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Natacha Ferlac, professeure des écoles, présidente
- > Anne-Florence Blondeau, professeure agrégée
- > Xavier Brossard, professeur certifié

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026,

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-403 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, semestre 1**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Cyrille Ospel, maître de conférences
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-404 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Génie civil**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
*Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap*

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences, président
- > Amina Ammar-Boudjelal, Maîtresse de conférences
- > Cyrille Allery, professeur des universités
- > Dina Razafindralandy, maître de conférences
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-405 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Informatique**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
*Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap*

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Vincent Courboulay, maître de conférences, président
- > Rémy Mullot, professeur des universités
- > Damien Muselet, professeur des universités
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-406 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Mathématiques**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président
- > Laurence Cherfils, maîtresse de conférences
- > Noël Fraisseix, professeur agrégé
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences
- > Mohamed Mehdi Tekitek, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-407 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Physique, chimie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
*Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap*

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente
- > Josseline Balmain, maîtresse de conférences
- > Malo Duportal, maître de conférences
- > Jean-Luc Grosseau Poussard, professeur des universités
- > Marie Landeiro Dos Reis, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-408 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences, présidente
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > Nathalie Hubert, PRAG
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Nathalie Hubert, PRAG, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences
- > Guy Woppelmann, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Nathalie Hubert, PRAG, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Nathalie Hubert, PRAG, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > François Lévêque, maître de conférences
- > Éric Chaumillon, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-409 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Sciences de la Vie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Mickaël Airaud, PRAG, président
- > Dimitri Kalenitchenko, maître de conférences
- > Coraline Bichet, maîtresse de conférences
- > Elisa Thorat, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Dimitri Kalenitchenko, maître de conférences, président
- > Mickaël Airaud, PRAG
- > Coraline Bichet, maîtresse de conférences
- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 5 et 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Coraline Bichet, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, PRAG
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Dimitri Kalenitchenko, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation, le directeur du Pôle Licences Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-410 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence du domaine Sciences,
Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
*Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap*

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, PRAG
- > Leila Parizadeh, maîtresse de conférences
- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Laurent Picot, professeur des universités, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de de conférences
- > Isabelle Goubet, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Laurent Picot, professeur des universités, président
- > Isabelle Goubet, maîtresse de conférences
- > Sylvain Lamare, professeur des universités
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
- > Sylvain Lamare, professeur des universités
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Valérie Thiery, professeure des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
- > Sylvain Lamare, professeur des universités
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Leila Parizadeh, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-411 du 7 septembre 2026 portant
nomination du jury de la licence professionnelle du
domaine Sciences, Technologies, Santé, mention
Métiers de l'informatique : applications web spécialité
Développeur full stack**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), Handicap

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Anthony Bourmaud, professeur certifié, président
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié
- > Cédric Delmas, professionnel

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 septembre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-446 du 6 octobre 2026 portant
nomination du jury de la première année de la licence
du domaine Sciences, Technologies, Santé mention
Sciences de la Vie, spécialité Accès santé (L.As)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la première année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, spécialité Accès santé (L.As) est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Mickaël Airaud, Prag, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Mounia Tahri Joutey, enseignante chercheuse contractuelle
- > Raphaël Thuillier, maître de conférences des universités – praticien Hospitalier
- > Jean-Pierre Faure, professeur des universités – praticien hospitalier (suppléant)

Le jury de la deuxième année et troisième année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, spécialité Accès santé (L.As) est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Mickaël Airaud, Prag, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Mounia Tahri Joutey, enseignante chercheuse contractuelle
- >

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2026-447 du 6 octobre 2026 portant
nomination du jury de la première année de la licence
du domaine Sciences, Technologies, Santé mention
Sciences pour la Santé, spécialité Accès santé (L.As)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
*Vu l'avis de la vice-présidente Qualité de vie au travail et égalité et lutte contre les violences
sexistes et sexuelles (VSS), Handicap*

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la première année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la Santé, spécialité Accès santé (L.As) est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Mounia Tahri Joutey, enseignante chercheuse contractuelle, présidente
- > Mickael Airaud, professeur agrégé
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Guylène Page, professeuse des universités (Université de Poitiers)
- > Sandrine Marchand, professeuse des universités – praticien hospitalier (suppléante)

Le jury de la deuxième année et troisième année de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Vie, spécialité Accès santé (L.As) est composé pour l'année universitaire 2026-2027 de :

- > Mounia Tahri Joutey, enseignante chercheuse contractuelle, présidente
- > Mickael Airaud, professeur agrégé
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2026.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron



**Arrêté n° 2026-468 du 21 octobre 2026 portant clôture
de la régie de recettes permanente du Service
Universitaire des Activités Physiques Sportives et
d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,
Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-267 du 15 juin 2026 portant création d'une régie de recettes auprès du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-424 du 10 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-313 du 26 août 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Est clôturée la régie permanente de recettes créée auprès du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université par l'arrêté n° 2026-267 du 15 juin 2026 susvisé.

Cette clôture met fin aux fonctions de régisseuse, mandataire suppléant et mandataire ordinaire désignés dans la cadre de la mise en œuvre de cet arrêté.

Article 2

En conséquence, sont abrogés l'arrêté n° 2026-267 du 15 juin 2026 susvisé ainsi que l'arrêté n° 2026-268 du 15 juin 2026 modifié portant nomination d'un régisseur pour la régie du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) de La Rochelle Université.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université et transmis au recteur de l'académie de Poitiers et au trésorier payeur général.

Fait à La Rochelle, le 21 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard